

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
24/11/2022	24/11/2022	2022-0142

1. Intitulé du projet

Réhabilitation et extension du centre aquatique Nauticaa à LIEVIN

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE L'ARTOIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOUDRY Valentine - Directrice opérationnelle

RCS / SIRET

9 1 3 8 4 6 2 3 4 0 0 0 1 5

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Réhabilitation et extension du centre aquatique Nauticaa existant

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet de réhabilitation et d'extension d'un équipement public existant.

Cet équipement emblématique, tant sur le point sportif que sur le plan ludique de la collectivité, a connu au fur et à mesure depuis sa construction en 1965 plusieurs phases de rénovation et d'extension. (cf. annexe 7) Le projet porte sur la rénovation de l'équipement de manière à répondre aux objectifs du maître d'ouvrage et ce, de manière durable.

Une faible surface imperméabilisée supplémentaire est créée (394 m²) puisque l'extension (2116 m²) prend place sur le parking existant au sud et cours de services existants (soit 1722m² déjà imperméabilisés).

La collectivité envisage une mise en service du nouvel équipement en 2026.

4.2 Objectifs du projet

La volonté programmatique du maître d'ouvrage est la suivante (cf : annexe 7):

- Conforter l'inscription de l'équipement dans le Pôle d'excellence sportif d'intérêt communautaire et dans la dynamique de développement du Campus Vivalley
- Permettre un geste architectural
- Pérenniser et développer l'équipement
- Concevoir un équipement vertueux au titre environnemental
- Donner aux utilisateurs une expérience de qualité dans les zones bassins
- Offrir une expérience dépaysante aux utilisateurs

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La conception du projet engendrera la fermeture de la piscine durant la phase travaux (20 mois entre 2023 et 2025)

Le projet porte sur la rénovation de l'équipement ainsi qu'une extension sur le parking actuel avec pour objectifs :

- Augmenter la capacité d'accueil du hall ;
- Augmenter les capacités d'accueil des vestiaires collectifs et individuels et reprendre les désordres des existants ;
- Revoir et réimplanter les vestiaires et locaux du personnel ;
- Déplacement du bassin de 25 m ;
- Avoir un second bassin multifonctions pour l'apprentissage, les cours et activités aquatiques grand public et la natation ;
- Réaliser un pôle ludique attractif comprenant :
 - o Une zone de jeux d'envergure ;
 - o Un Pentagliss en intérieur ;
 - o Un bassin à vague;
- La reprise des désordres du bassin ludique ;
- La reprise de l'ensemble des réseaux techniques, traitement d'eau, traitement d'air, électricité et plomberie.
- Regrouper l'ensemble des activités et locaux techniques au rez-de-chaussée et R+1 afin de limiter l'usage du R-1

cf annexe 7

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La capacité d'accueil devrait passer de 350 000 entrées annuelles à 500 000 entrées tous publics confondus (dont environ 35 000 scolaires et 15 000 clubs), en augmentant la capacité d'accueil en scolaires (passage de 6 classes en simultanées à 8 classes en simultanées). La ville de Liévin s'engage dans une démarche volontaire de qualité environnementale inspirée de la démarche HQE.

Le public:

- Le public entre dans le nouveau centre aquatique Nauticaa par le hall d'entrée principal du projet en montant le parvis. Le hall distribue tous les espaces du centre aquatique.
- La marche en avant dans les vestiaires, depuis le hall jusqu'au la halle bassin rend le parcours évident dès la première visite.

Les scolaires et les clubs:

- L'entrée des scolaires et des sportifs s'effectuent depuis l'entrée groupe ou l'entrée principale.
- Les espaces de déchaussage sont baignés de lumière naturelle.

Le personnel:

- Les locaux de l'administration viennent se positionner à l'étage au-dessus du hall d'accueil, à l'écart de l'agitation des halles bassin.
- La salle de détente du personnel profite d'une terrasse sur la ville.
- L'accès au pôle administration est sécurisé et est à proximité de l'entrée principale.
- Le projet présente une dissociation nette des accès techniques. Ils sont de plain-pied avec la cour de service.
- Les espaces d'entretien sont dispatchés dans le projet pour faciliter l'accès et réduire les distances à parcourir.

Le projet est classé en ERP de 2ème catégorie, de type X.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau au titre de la rubrique 3.2.2.0 et possiblement rubrique 2.1.5.0 (en cas infiltration)

Permis de construire

Permis de démolir

Déclaration ICPE : rubriques 2.1.5.0 et 3.2.2.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface existantes :	8729 m ²
Surface existantes et hors locaux techniques :	5138 m ²
Surface utiles projet hors locaux technique et aménagements extérieurs:	6 031 m ²
Surface circulations (hors bassins) :	379 m ²
Surface locaux techniques couverts (hors galeries bassins) :	624 m ²
Surface totale projet :	6853 m ²
Emprise foncière :	1,2 ha
Surface au sol de l'extension :	2116 m ² dont 1722 m ² déjà étanches

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RUE HOCHÉ à LIEVIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 0° 2 5' 0 0" 99 Lat. 2° 4 6' 1 6" 57

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le bâtiment d'origine du centre aquatique de Liévin date de 1965. Le centre aquatique a fait l'objet d'extension en 1999 et 2010,

Le parking principal du centre aquatique a fait l'objet d'un réaménagement et extension de 116 à 166 places. Ce projet a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en 2017 ayant aboutie à une décision, le 29 novembre 2017, de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact (cf annexe 7-volet déplacement).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF 1 les plus proches sont au sud (à 1.3 km au SSE, le "Terril 75 d'Avion (de Pinchonvalles)" et à 1.3 km au SSO, la " Forêt domaniale de Vimy, coteau boisé de Farbus et bois de l'Abime" La ZNIEFF 2 la plus proche est à 10 km environ au NE, il s'agit de la "Basse Vallée de la Deule entre Wingles et Emmerin"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est à 2.0 km au SE, il s'agit du "Terril de Pinchonvalles"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral du 27 janvier 2020 approuve (dans le cadre de la troisième échéance de la Directive Européenne 2002-49-CE) le plan de prévention du bruit dans l'Environnement du Réseau Autoroutier Concédé (S.A.N.E.F), Réseau Routier National Non-Concédé et du Réseau Ferroviaire du Pas-de-Calais. L'extrémité nord du territoire communal de Liévin est concerné par le passage de l'A21 Les cartes de bruits stratégiques du PPBE montrent que le projet n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie du territoire communal de LIEVIN se situe au sein du périmètre du Bassin minier du NPDC inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Néanmoins, le centre aquatique n'est pas inclus dans ce périmètre.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre aquatique n'est pas en zone à dominante humide du SDAGE.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte uniquement par le PPRI de Liévin (par ruissellement et coulée boueuse) prescrit le 30-10-2001. Elle fait partie du TRI de Lens (arrêté pref 26-12-2012) mais n'est pas dans l'emprise des zones pouvant être inondées.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas dans l'emprise de sites pollués ou potentiellement pollués (ex basol).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose de captage d'alimentation en eau potable et le centre aquatique est dans l'emprise de périmètre de protection rapproché d'eau potable des Equipages. Les captages des Equipages sont sous arrêté préfectoral d'abandon et de mise en place de mesures conservatoires du 6 mars 2009.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site N2000 (directive Oiseaux) le plus proche est 21 km au NE, il s'agit de la ZPS "Cinq Tailles". Le site N2000 (directive Habitat) le plus proche est à 16 km à l'est, il s'agit de la ZSC "Pelouses métalloles de la Plaine de la Scarpe".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est le SC Pinchonvalles à 1,85 km au NE.

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Espaces Boisés Classés situés à l'ouest du centre aquatique seront préservés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf : annexe 7 - volet Risques
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRI de Lievin a été prescrit le 30/10 /2001. Le projet se situe au sein de l'enveloppe Aléa Inondation de la Souchez. La cote de crue de référence se situe à 42,10m NGF. Des mesures seront prises pour favoriser la transparence hydraulique du projet. Les enjeux (captages et zone inondable) seront traités dans la déclaration loi sur l'eau (DLE) et le projet fera l'objet d'un avis d'Hydrogéologue agréé. cf annexe 7 - volet Risques et Gestion EP .
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La capacité d'accueil devrait passer de 350 000 entrées annuelles à 500 000 entrées tous publics confondus (dont environ 35 000 scolaires et 15 000 clubs) cf annexe 7 - volet déplacement .
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances possibles en phase travaux du fait de la circulation des engins.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La première des mesures permettant une réelle qualité olfactive et sanitaire de l'air est de diminuer les émissions de chloramines. Pour cela, les dispositions sont envisagées comme minimiser l'apport de matière organique au sein de la halle bassins, les espaces de déchaussage sont généreusement dimensionnés, les pédiluves sont des passages obligés et les douches disposent de distributeurs de produits d'hygiène. Le taux de chloramines sera maîtrisé et contrôlé à un taux < à 0,4 mg/l dans l'eau grâce à des déchloramineurs et lampe UVC.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Nuisances possibles en phase travaux du fait de la circulation des engins mais les nuisances liées aux vibrations seront temporaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La lumière émanant des ouvertures de bâtiment sera chaude et rayonnera vers l'extérieur soit directement (hall d'accueil) soit en clair obscur à travers la silhouette des lames verticales.</p> <p>La façade recevra une mise en valeur lumineuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Nuisances possibles en phase travaux du fait notamment de la circulation des engins mais les nuisances liées à la poussières seront temporaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Vidange une fois par an (volume de plus de 1600 m3) au réseau. Les eaux rejetées seront traitées par déchloration via injection de Thiosulfate de sodium.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Si possible, la gestion des EP sera faite par infiltration par des bassins paysagers à ciel ouvert ou des noues. Les espaces verts et revêtements perméables sont privilégiés dès que possible. Malgré l'extension, le coef d'imperméabilisation sera inférieur à 80%. Les eaux des bassins sont traitées par filtration par perlite et désinfection. Les eaux des pédiluves seront réutilisés après neutralisation pour l'arrosage du site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le stockage et le tri des déchets de chantier seront réalisés sur site avec la mise en place d'au moins 6 bennes de tri clairement identifiées : Inertes, DIS, DIB, EMB, bois et métal. Des bordereaux de suivi permettront la traçabilité des déchets et des filières de valorisation locales seront recherchées pour valoriser au minimum 70% des déchets de chantier dont au moins 20% de valorisation matière. Un SOGED (Schéma d'organisation et de gestion des déchets) de chantier sera élaboré. En phase exploitation, un local déchets de 17m² est prévu pour le centre aquatique avec un nombre de bennes suffisant.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet porte sur la rénovation de l'équipement de manière à répondre aux objectifs du maître d'ouvrage et ce, de manière durable.

La ville de Liévin s'engage dans une démarche volontaire de qualité environnementale pour la réhabilitation et l'extension de son centre aquatique Nauticaa inspirée de la démarche HQE sans pour autant viser la certification. (annexe 9)

Cette démarche a pour but de minimiser l'impact de l'établissement sur l'environnement extérieur, de créer un environnement intérieur sain et confortable, de maîtriser les consommations d'eau et d'énergies et d'optimiser les charges d'exploitation et de maintenance. Les principales dispositions énergétiques et environnementales prévues sur le projet sont décrites dans l'annexe 9

La zone de projet étant comprise dans une zone de captation d'eau, les systèmes de fondation et les terrassements seront adaptés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Autoévaluation facultative : cf annexe 7

Conclusions : cf deux dernières pages de cette annexe 7

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation; ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 7 Autoévaluation facultative
annexe 8 Mémoire technique du maître d'œuvre phase concours sur esquisse
annexe 9 Programme environnemental
annexe 10 Programme technique
annexe 11 Décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact du projet d'aménagement du parking public à proximité du centre aquatique situé sur la commune de LIEVIN (29/11/2017)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LIEVIN

le

15/11/2022

Signature

Valentine BOUDRY

Directrice Opérationnelle

SPL DE L'ARTOIS

CS 60149 - 62803 LIEVIN Cedex

APE 7111Z - RCS ARRAS 22800940

SIREN 913 846 234

Tél. 03.21.44.85.00

Réhabilitation du centre aquatique Nauticaa

Dossier n°2022-0142

	Actuel (avant projet) en m ²	Futur (après projet)
Terrain d'assiette (superficie)	12 000	12 000
Emprise au sol ou surface de plancher globale et par équipement	3 750	6 249
Bassins	816	1 136
Vestiaires	739	767
Locaux techniques et administratifs	3 955	4 412
Stationnements	1 800	0
Espaces verts (superficie)	4 278	4 160
Nombre de places de stationnement pour véhicules individuels, 2 roues	53	0 place sur la parcelle Les utilisateurs de l'établissement utilisent le parking au nord rénové et agrandi en 2019 par 50 places VL (total 166places), 3 emplacement pour bus et 17 m ² pour les 2 roues,





4 -Vue aérienne



5 -Vue aérienne



1-Angle rue du M de Latre de Tassigny/rue Hoche



2-Rue du M de Latre de Tassigny



Les plans suivants sont:

- Plan masse- stade APS
- Plan sous sol - stade APS
- Plan RDC - stade APS
- Plan R+1- stade APS
- Plan toiture- stade APS



Réhabilitation et extension du centre aquatique Nauticaa LIEVIN

PLAN DE MASSE

Phase: **APS** Echelle: **1 : 500** Date de diffusion: **08/11/2022**

CHABANNE
ARCHI \



MAITRISE D'OUVRAGE

Maitre d'Ouvrage Ville de Liévin	45 rue Edouard Vaillant 62800 LIEVIN	T / 03.21.44.89.89
MOA Mandataire SPL de l'Artois	2 Rue Joseph Marie Jacquard 62 800 LIEVIN	T / 06.74.53.61.49 mail / p.prin@spldelartois.fr
AMO programmeur ARWYTEC	69 Avenue du Maine 75014 PARIS	mail / stephane.villeneuve@arwytec.fr

MAITRISE D'OEUVRE

Architecte mandataire Chabanne Architecture	6 Cité de l'Ameublement 75011 PARIS	T / 01.70.37.97.46 mail / cnicaud@agence-chabanne.fr
HQE et Paysage Chabanne Ingénierie	38, quai Pierre Soize 69009 LYON	T / 04.72.10.95.95
Fluides BERIM	297, Boulevard de Liège 59502 DOUAI	T / 06.89.97.30.68 mail / jm.bebin@berim.fr
VRD & Structure VERDI	80 Rue Marq 59441 WASQUEHAL	T / 06.74.67.53.06 mail / jmossler@verdi-ingenierie.fr
Lumière Cobalt	9 Place Colbert 69001 LYON	T / 06.08.77.92.01 mail / pgarde@cobalt-lumiere.com
Acoustique Ecologos	24 boulevard de la Chantroune 38700 LA TRONCHE	T / 07.69.15.85.17 mail / bfrancoy@ecologos.com

Numéro Affaire	Phase	Emetteur	Lot	Bâtiment	Zone	Niveau	Type doc	Numéro	Indice
22014	APS							AR 010	0

